

**Les personnes handicapées déclarent plus souvent avoir besoin de soins et sont pourtant plus nombreuses à y renoncer. Elles renoncent moins souvent aux soins à cause des délais ou par faute de temps que la population dans son ensemble, mais plus souvent par manque de moyens (dentiste), par peur des examens/soins, ou à cause de l'éloignement (médecin).**

**Les personnes handicapées déclarent plus souvent avoir besoin de soins et sont pourtant plus nombreuses à y renoncer**

En 2022, en France, les personnes handicapées<sup>1</sup> âgées de 16 à 64 ans vivant à domicile déclarent plus souvent avoir besoin de soins que l'ensemble de la population, notamment dans le cas des soins médicaux (*graphique 1*). La quasi-totalité (97 %) des personnes handicapées déclarent avoir eu besoin d'un examen ou d'un traitement médical au cours des douze derniers mois, contre 85% des personnes dans l'ensemble de la population du même âge. Les adultes handicapés sont aussi plus nombreux à avoir déclaré avoir eu besoin de soins dentaires (84 % contre 79 %).

Ces besoins peuvent s'expliquer en partie par le fait que les personnes handicapées sont plus âgées (fiche 3.2). Pourtant, elles sont aussi plus nombreuses à renoncer aux soins. En effet, 15 % des personnes handicapées de 16 à 64 ans ont renoncé à des soins médicaux durant l'année écoulée, contre seulement 7 % de l'ensemble de la population. L'écart est encore plus prononcé pour les soins dentaires puisque 19 % des personnes handicapées ont déclaré y avoir renoncé contre 9 % dans la population.

**Les personnes handicapées renoncent moins aux soins à cause des délais ou par manque de temps**

Lorsqu'elles ont renoncé à voir un médecin ou un dentiste, les personnes handicapées âgées de 16 à 64 ans invoquent moins souvent des délais trop

longs ou un manque de temps que l'ensemble de la population (*tableau 1*). Ainsi, elles déclarent deux fois moins souvent avoir renoncé à des soins médicaux parce qu'elles n'avaient pas le temps en raison d'obligations (7 % contre 14 %)<sup>2</sup>. Les délais trop longs ou les files d'attente sont des motifs de renoncement aux soins pour 9 % des personnes handicapées dans le cas de soins médicaux contre 16 % dans l'ensemble de la population (respectivement 6 % et 10 % pour les soins dentaires).

**Les personnes handicapées déclarent plus souvent redouter d'aller voir un médecin et ne pas aller chez le dentiste faute de moyens**

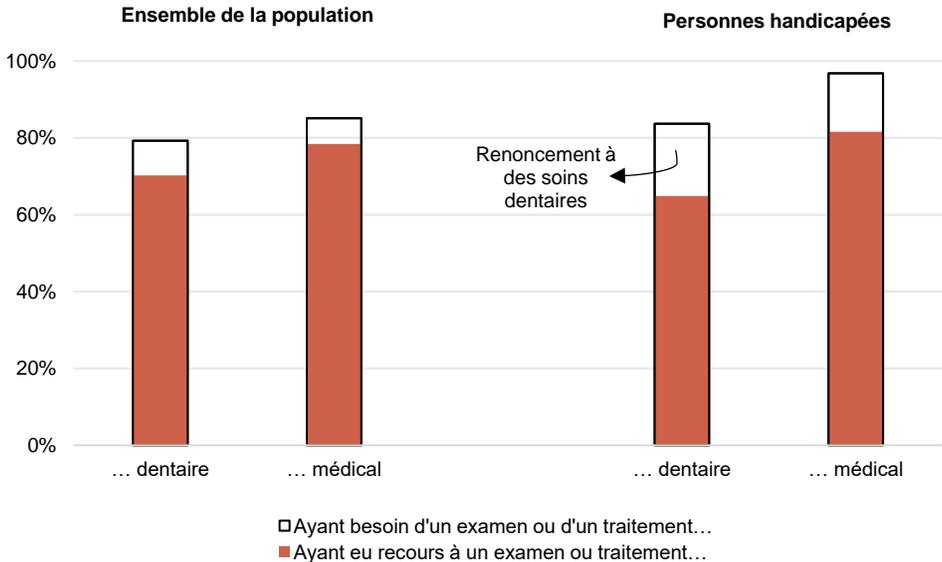
Par rapport à l'ensemble de la population, les personnes handicapées déclarent presque deux fois plus souvent avoir renoncé à voir un médecin parce qu'elles redoutaient le rendez-vous, les examens ou les soins (9 % contre 5 %). Les proportions de renoncement aux soins dentaires pour ce motif sont en revanche les mêmes parmi les personnes handicapés et l'ensemble de la population du même âge. 5 % des personnes handicapées de 16 à 64 ans ont renoncé à aller voir un médecin parce qu'il était trop éloigné ou parce qu'elles rencontraient des difficultés de transport pour s'y rendre (3 % dans l'ensemble de la population) [fiche 3.11]. Enfin, les personnes handicapées déclarent plus souvent renoncer à aller voir un dentiste par faute de moyens financiers suffisants : 7 personnes handicapées sur 10, contre 6 personnes sur 10 dans l'ensemble de la population (fiche 6.1). ■

#### Pour en savoir plus

> **Baradj, E., Dauphin, L., Eidelman, J.-S.** (2021, février). [Comment vivent les personnes handicapées. Les conditions de vie des personnes déclarant de fortes restrictions d'activité](#). DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 75.

<sup>1</sup> Les personnes identifiées comme handicapées ici sont celles ayant déclaré être « fortement limitées » dans les activités que les gens font habituellement depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé (*indicateur GALI*). Elles représentent 6,3 % de l'ensemble de la population âgée de 16 à 64 ans d'après l'enquête SRCV de 2022 (annexe 1).

<sup>2</sup> On sait aussi par ailleurs que les personnes handicapées sont moins souvent en emploi (fiche 5.1) et qu'elles sont plus âgées, donc plus souvent à la retraite (9,8 % des personnes handicapées âgées de 16 à 64 ans se déclarent retraitées, contre 5,6 % de l'ensemble de la population du même âge. Source : SRCV 2022, traitements DREES).

**Graphique 1** Besoins et renoncement aux soins dentaires et médicaux en 2022 (en %)

**Lecture** > En 2022, en France, 84 % des personnes handicapées âgées de 16 à 64 ans avaient besoin d'un examen ou d'un traitement dentaire au cours de l'année écoulée et 65 % d'entre elles y ont eu recours. Dans l'ensemble de la population, 79 % des personnes âgées de 16 à 64 ans avaient besoin de ce même type de soin et 70 % d'entre elles y ont eu recours.

**Champ** > France (hors Mayotte), personnes âgées de 16 à 64 ans et vivant dans un logement ordinaire.

**Source** > Insee, enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie 2022, traitements DREES.

**Tableau 1** Raisons pour avoir renoncé à voir un médecin ou un dentiste en 2022

Raison principale	Médecin		Dentiste	
	Personnes handicapées	Ensemble de la population	Personnes handicapées	Ensemble de la population
Je n'en avais pas les moyens	34,8	33,5	71,1	60,1
Pour d'autres raisons	29,6	23,9	11,9	13,2
Le délai pour un rendez-vous était trop long, il y avait une file d'attente trop importante	9,3	15,9	5,8	9,8
J'ai redouté d'aller voir un médecin/dentiste, de faire des examens ou de me soigner	8,7	4,9	4,5	4,4
Je n'avais pas le temps en raison de mes obligations professionnelles ou familiales	7,0	14,3	3,1	7,6
Le médecin/dentiste était trop éloigné, ou j'avais des difficultés de transport pour m'y rendre	5,4	2,6	1,2	1,4
J'ai préféré attendre de voir si les choses iraient mieux d'elles-mêmes	3,8	3,8	0,3	1,5
Je ne connaissais pas de bon médecin/dentiste	1,4	1,1	2,0	1,9

**Lecture** > En 2022, en France, 71 % des personnes handicapées âgées de 16 à 64 ans ayant renoncé à voir un dentiste au cours de l'année écoulée déclarent y avoir renoncé principalement parce qu'elles n'en avaient pas les moyens, contre 60 % dans l'ensemble de la population du même âge.

**Champ** > France (hors Mayotte), personnes âgées de 16 à 64 ans et vivant dans un logement ordinaire.

**Source** > Insee, enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie 2022, traitements DREES.